Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref: CA2023/48

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2023

<u>DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES STATUTS</u> DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

□ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 29 septembre 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, Vu la délibération CA2021/15 du 26/02/2021, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposés les points suivants:

Conformément aux statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, la commission des statuts de l'université est chargée de procéder à l'examen des projets de rédaction et/ou de modification des statuts et règlement(s) intérieur(s) de l'université et de ses composantes, avant avis du comité social d'administration et leur soumission au conseil d'administration.

Cette instance comprend (les termes ci-après étant employés au sens neutre, indépendamment du sexe de la personne nommée) :

- 2 représentants de chacune des listes enseignantes représentées au Conseil d'Administration,
- 1 représentant de chacune des sections syndicales représentatives de personnels enseignants de l'université,
- 2 représentants BIATSS de chacun des syndicats représentés au comité social d'administration,
- 2 représentants de chacune des organisations étudiantes représentées au Consei d'Administration.

Elle est présidée par le président d'université ou par le vice-président du conseil d'administration. Le directeur général les services et le responsable de la cellule juridique sont membres de droit de cette commission.

Considérant que par délibération CA2021/15 du 26/02/2021, actualisée par délibération CA2022/23 du 17 juin 2022 par le conseil d'administration a approuvé, outre la désignation de ses membres permanents précités, la composition nominative de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne ;

Considérant le renouvellement intégral des instances locales de dialogue social de l'université suite aux élections professionnelles déroulées le 8 décembre 2022,

Considérant la nécessité de procéder au sein de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, à l'actualisation de la représentation des sections syndicales des personnels et à la représentation des personnels Biatss élus au CSA,

Considérant la nécessité de procéder au sein de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, à l'actualisation de la représentation à la commission des statuts de 4 élus du CA, dont :

- 2 dans le collège A (dont 1 pour la liste Montaigne autrement et 1 pour la liste Montaigne en partage) ;
- 2 dans le collège B (dont 1 pour la liste Montaigne autrement et 1 pour la liste Montaigne en partage);

DÉCIDE:

Article 1:

Sont nommés à la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, outre les autres membres mentionnés en préambule de la présente délibération, les élus du CA (collège A ; collège B) suivants :

- 1.1) Nouveaux représentants désignés au titre du collège A
- Liste « Montaigne autrement »:
- GUYOT Sylvain
- Liste « Montaigne en partage»:
- BEGHAIN Véronique.

Nouveaux représentants désignés au titre du collège B :

- Liste « Montaigne autrement »:
- CASTETS Rémi
- Liste « Montaigne en partage»:
- BELOCQ Maylis

Article 2:

La composition nominative de la commission des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne, outre les autres membres mentionnés en préambule de la présente délibération, est modifiée comme suit :

	Représentants des listes enseignantes représentées au CA		Représentants de sections syndicales représentatives de personnel	Représentants « Biatss » des syndicats représentées au CSA	*Représentants « étudiants »
	Collège A	Collège B			
NOM Prénom	(2 représentants/liste) Liste « Ensemble ! »: COSTE Laurent; (sans objet). Liste « Montaigne autrement » (collège A): GUYOT Sylvain RODRIGUEZ LAZARO Nuria. Liste « Montaigne en partage » (collège A): BEGHAIN Véronique ORTEL Philippe.	(2 représentants/liste) • Liste « Montaigne autrement »: • ANDRÉ-LAMAT Véronique. CASTETS Rémi • Liste « Montaigne en partage »: • DUVERNEUIL Bruno BELOCQ Maylis	COSTE Laurent FLORENCHE Amélie GAILLARD Aurélia DURET-PUJOL Marie TAUZIN Isabelle RACAUD Sylvain MULLALY Jason	DUTHOIT Franck SABATIER Dominique HAUQUIN Pascal DELERUE Régis LOPEZ Christine ARCELIN-LABERIE Karine GOUVIER Stéphane MALERET Sylvie	(2 représentants /liste) • Liste « EBM »: DUNAS Noé WEIDMANN Antoine. • Liste « Le Poing levé, une jeunesse de luttes! »: DANZON Ella LUTZ Jahan. • Liste « Bouge ton campus avec Inter' assos » : RICOU Benjamin DUMAR Apolline (* sous réserve de leur inscription à l'UBM en 2023/2024)

Article 3:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 29/09/2023.

Membres présents	22
Membres représentés	9
Abstention (s)	0
Votants	31
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président,

PRÉSIDENCE

Lionel LARRÉ.

Publié le :

17 001. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

1 1 OCT. 2023